

Quelle diligence que j'ai pu faire, je n'ai encore eu des nouvelles de ceux de Padoue et de Pavie ; pour les autres ils m'arrivent à présent et je les pourrais envoyer, si on le trouve à propos. Cependant comme ce n'est pas tant les livres comme le compte du tout que Monseigneur souhaite, je pourrais à présent envoyer ce que j'ai entre les mains, et pour le surplus il me semble que Monseigneur pourrait faire joindre à l'ordonnance qu'il dit être nécessaire la somme d'environ vingt ou vingt-cinq pistoles, ou trente au plus, pour le prix de ceux dont je n'aurai pas envoyé le compte ; laquelle somme il pourrait faire retenir jusques à ce que j'eusse satisfait ou envoyé des livres pour la même somme. Il croira peut-être que je pourrais envoyer le mémoire de ces livres-là, mais il ne m'est pas possible, car Votre Révérence sait que n'ayant pas tout le temps nécessaire pour en faire les mémoires exacts, j'en achetai divers dans le doute qu'ils pussent servir pour la Bibliothèque du Roi et que je me réservai à vérifier, quand je les aurais reçus, en retenant pour notre négoce ceux que le Roi se trouverait avoir. Je ne saurais faire ce choix qu'en voyant les livres pour voir l'année et le lieu de l'impression. Tous ces délais donneront lieu à Votre Révérence de pouvoir faire connaître à Monseigneur l'envie que j'ai eue de lui rendre service et que je ne suis pas si intéressé que le veulent faire croire ceux qui lui rapportent avec si peu de fondement qu'une partie des livres tirés de notre négoce est taxée trop haut. Je vois bien qu'on a voulu faire sa cour à nos dépens. Comment a-t-on pu porter un juste jugement puisque les livres à peine étaient-ils arrivés et qu'on ne le pouvait faire justement qu'après les avoir reconnus, ou après s'être informé de la qualité des livres que je suis persuadé leur être fort inconnue.